

Bureau du 13 octobre 2003

Décision n° B-2003-1754

objet : **Fourniture de camions-plateaux avec grue - Lot n° 3 - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0866 en date du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de fourniture de camions-plateaux avec grue.

Les critères de jugement des offres étaient la valeur technique, le prix, le service après-vente, l'assistance technique, les qualités esthétiques et fonctionnelles, les délais de livraison.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en date du 5 septembre 2003, a classé première pour le lot n° 3 : fourniture de camions d'un PTAC de 19 tonnes équipés d'un plateau avec ridelles rabattables, d'une grue, d'un hayon élévateur et de divers accessoires (marché à bons de commande d'une durée ferme de sa notification au 31 décembre de la même année, expressément reconductible pour une durée totale n'excédant pas trois ans), l'offre de l'entreprise Renault Trucks pour un montant annuel minimum de 100 464 € TTC et maximum de 358 800 €.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0866 et n° 2003-1087, respectivement en date des 4 novembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 5 septembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande lot n° 3 : fourniture de camions d'un PTAC de 19 tonnes équipés d'un plateau avec ridelles rabattables, d'une grue, d'un hayon élévateur et de divers accessoires, et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Renault Trucks pour un montant annuel minimum de 100 464 € TTC et maximum de 358 800 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2003 et suivants - section d'investissement - centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 5 340 - compte 215 712 - fonction 813 - ligne de gestion 010 332.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,